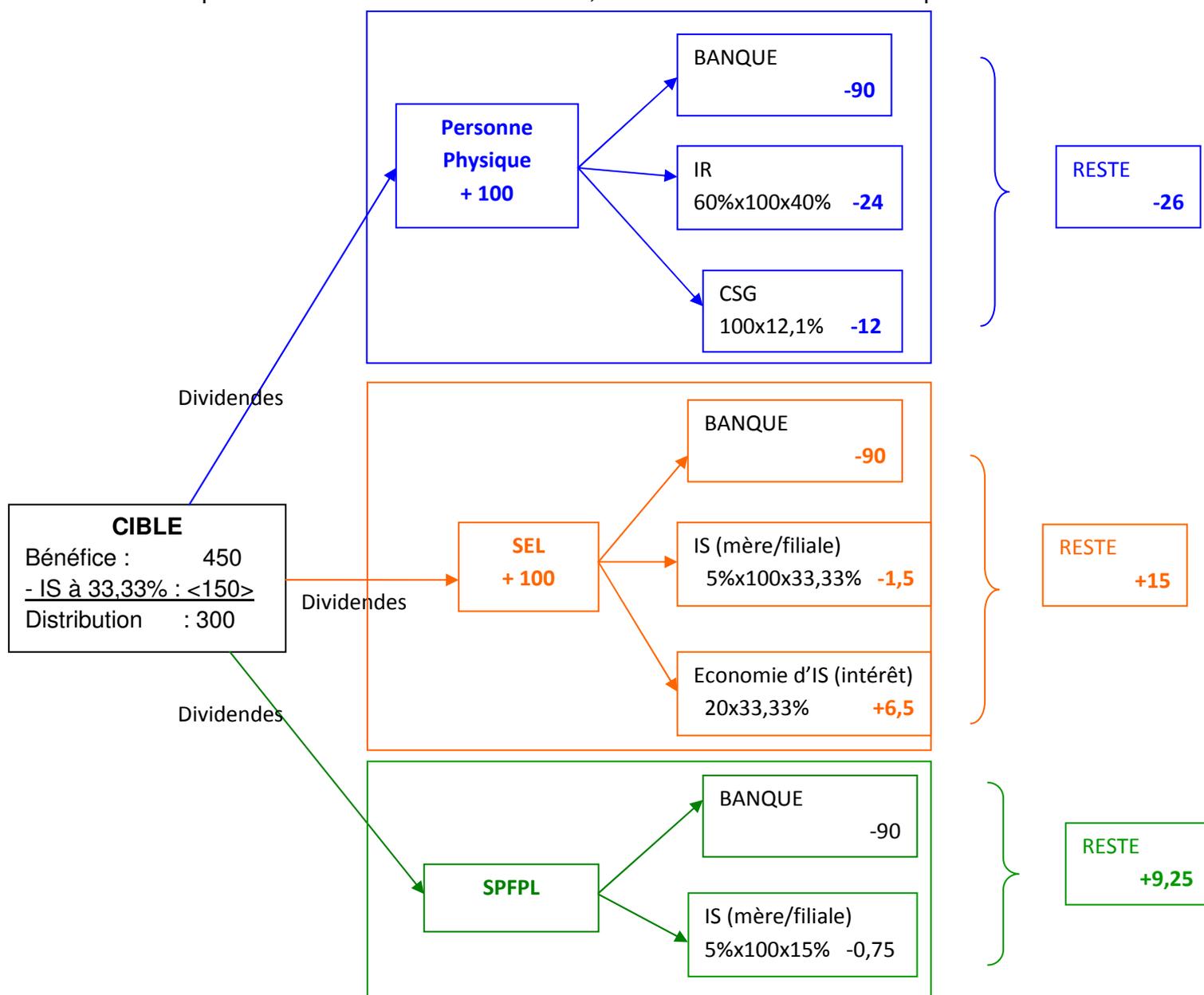


**SPFPL – CE QUI VA REELLEMENT CHANGER**

Quels seront vraiment les impacts des SPFPL lors d'un rachat de titres d'une SEL ?  
 Comparaison entre les situations de trois associés : une personne physique, une SEL et une SPFPL.

Ils ont acheté à la même époque 1/3 des parts chacun de la SEL cible, contractant à cette occasion chacun un emprunt dont les annuités sont de 90, soit 20 d'intérêts et 70 de capital.



**NB** : si la SPFPL détient au moins 95% du capital de la SEL Cible, les résultats de la Holding (SPFPL) et de la cible 5SEL) seront cumulés pour la détermination du résultat fiscal (intégration fiscale) et, en conséquence, les frais financiers deviennent déductibles.